

JOURNÉES D'ÉTUDE 2014

La protection de l'enfant et de l'adulte en pleine mutation – Expériences pratiques des 20 derniers mois

2/3 septembre 2014

Palais des congrès Bienne

En coopération avec l'Association suisse des
curatrices et curateurs professionnels ASCP

→ **Deutsch: Bitte Broschüre wenden**

La protection de l'enfant et de l'adulte en pleine mutation

Le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte nouvellement révisé est entré en vigueur au 1er janvier 2013. L'application concrète des bases légales pose de grands défis aux praticiens en matière d'enquêtes (services sociaux, services d'enquête), d'ordonnance de mesures (APEA), de gestion des mandats (curatrices/curateurs professionnels), ainsi que dans le cadre des procédures de recours (instances de recours), du travail de mise en réseau cantonal et de l'assurance de la qualité (autorités de surveillance).

Afin de garantir l'application et la mise en place fructueuse des nouvelles bases légales – outre le soutien apporté sous forme de commentaires, de recommandations et d'aide-mémoire – l'échange direct entre les acteurs de différentes disciplines et fonctions revêt une importance primordiale. Les Journées nationales bilingues offrent une plateforme aux milieux professionnels pour partager les premières expériences par-delà les frontières cantonales et spécialisations et discuter les thèmes-clé, ainsi que les problématiques actuelles liées à la mise en œuvre du nouveau droit et à la nouvelle organisation. Le lien direct avec la pratique courante reste l'objectif des Journées.

Le premier jour est dédié à l'analyse des rôles des deux acteurs principaux (APEA et mandataires) d'une part, et à la problématique des attentes mutuelles dans le cadre de la collaboration d'autre part. Par ailleurs, le rôle de la famille et la compréhension de l'Etat-providence constituent des thèmes à approfondir sous l'angle sociopolitique. Le deuxième jour débute par dix ateliers privilégiant l'échange concret d'expériences pratiques, les participants peuvent en choisir deux. L'après-midi sera consacré à la jurisprudence du Tribunal fédéral et à la compréhension du rôle de la psychologie pour se clôturer par un bilan.

Les Journées ont pour objectif de mettre en réseau les professionnels de la protection de l'enfant et de l'adulte et de contribuer ainsi de manière significative à la professionnalisation requise. Nous espérons que le programme suscitera l'intérêt de bon nombre de praticiens qui – malgré une charge de travail importante – mettront certainement à profit ce jour et demi pour poursuivre leur formation continue.

Nous serions ravis de vous accueillir les 2/3 septembre 2014 à Bienne et vous remercions par avance de votre intérêt.

Guido Marbet, Juge cantonal
Président de la COPMA

Diana Wider, Prof. HES,
Secrétaire générale de la COPMA

Mardi 2 septembre 2014

Avant-programme (uniquement pour les membres)

10.30 Assemblée plénière de la COPMA / Assemblée générale de l'ASCP

12.00 Déjeuner au foyer (galerie au 1er étage)

dès 13.00 Accueil des participantes et participants aux Journées

13.30 **Bienvenue** Guido Marbet, Président de la COPMA et
Introduction Diana Wider, Secrétaire générale de la COPMA

13.45 **L'APEA à l'interface entre besoins et attentes divergents –
compte-rendu pratique** (allemand)
Michael Allgäuer

14.30 **Le curateur professionnel : un superhéros?** (français)
Frédéric Vuissoz

15.15 Pause

15.45 **Le rôle des familles : réalités sociales, évolutions juridiques,
catégories institutionnelles** (allemand)
Monika Pfaffinger

16.30 **Prévoyance, obligations et contraintes liées à la politique
sociale – les «bad practices» antérieures constituent-elles
aujourd'hui des «lessons learnt»?** (allemand)
Thomas Huonker

17.15 **Apéritif / Petit buffet**

19.15 **Dîner (inscription séparée)**
(Hôtel Elite, rue de la Gare 14, Bienne, www.hotelelite.ch)

Mercredi 3 septembre 2014

PROGRAMME

08.30 **Ateliers – 1ère partie**

10.00 Pause

10.30 **Ateliers – 2ème partie**

12.00 Déjeuner sur le pouce

13.30 **Nouveau droit de la protection de l'adulte : premiers enseignements de la jurisprudence fédérale** (français)
Philippe Meier

14.15 **«Rendons-nous chez la psychologue» – à propos de la contribution et du rôle d'une nouvelle discipline au sein d'une jeune autorité** (allemand)
Louise Vilén Zürcher

15.00 **20 mois après l'introduction du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte : droits et réalité – bilan et perspectives** (allemand)
Patrick Fassbind

15.45 **Clôture des Journées**

Modération des Journées

Diana Wider, Secrétaire générale de la COPMA

Observation des Journées

Karin Anderer



Les participantes et participants choisissent deux ateliers parmi la sélection suivante:

1 Collaboration entre APEA et curatrices/curateurs professionnels

(allemand)

Direction : Christina Manser et Astrid Estermann

L'atelier est consacré à l'étude et à l'échange des expériences de collaboration. L'accent sera mis sur les succès. Les participants peuvent ainsi découvrir les pratiques qui fonctionnent ailleurs. Enfin, certaines interrogations seront mises en exergue, dont les solutions pourront faire l'objet d'un échange entre les personnes intéressées au cours des prochains mois.

2 La mesure sur mesure : défis pour les enquêtes, l'ordonnance de mesures et la gestion de mandat (allemand)

Direction : Marianne Basler Scherer, Iris Binzegger et Julia Gysler

L'atelier permettra de discuter les défis de la curatelle « sur mesure » dans la pratique du point de vue du service d'enquête, de l'APEA et de la gestion de mandat : quels sont les avantages et les inconvénients de formulations trop vastes ou trop restrictives? Quelle est l'influence exercée sur le diagnostic? Quelle formulation est utile à quel escient? Les expériences pratiques sont échangées et les principales interrogations identifiées.

3 L'autodétermination pratique (allemand)

Direction : Daniel Rosch

De par la loi et malgré l'instauration d'une mesure officielle, l'autodétermination doit être préservée et favorisée autant que possible. L'atelier étudie la notion d'autodétermination et sa signification concrète en lien avec la gestion des curatelles. Les opportunités et défis de l'autodétermination sont discutés à l'aide d'études de cas.

4 Les proches dans le droit de la protection de l'adulte (français)

Direction : Estelle de Luze

Dans le droit de la protection de l'adulte, les proches jouent différents rôles selon leur statut et les rapports qui les lient à la personne concernée. Parfois très précis (en visant les couples mariés, descendants, etc.), le législateur est ailleurs plus vague lorsqu'il confère des compétences aux « proches ». Le but de cet atelier est de clarifier cette notion à l'aide de cas pratiques.

5 Placement à des fins d'assistance, une prestation interdisciplinaire complexe (allemand)

Direction : Stefan Armenti

Le placement à des fins d'assistance a pour objectif d'assurer l'assistance à la personne et le retour à une vie autonome. Selon les cas, des défis complexes se posent. L'atelier s'intéresse à la coordination interdisciplinaire des prestations médicales, psychothérapeutiques et sociales et leur interaction avec les mesures de protection de l'enfant et de l'adulte.

6 Questions liées à la gestion du patrimoine

(allemand, traduction simultanée en français)

Direction : Thomas Geiser et N.N.

La plupart des mandats de protection de l'adulte englobe l'administration des biens. Selon l'ampleur du patrimoine, différentes questions se posent. Le Conseil fédéral a établi des règles sur la gestion du patrimoine avec l'OGPCT. La COPMA a, pour sa part, développé des recommandations sur la collaboration avec les banques avec le concours de SwissBanking. L'atelier permet de discuter les expériences liées à ces réglementations et à des problèmes pratiques.

7 Autorité parentale conjointe – Mise en place dans la pratique

(allemand, traduction simultanée en français)

Direction : Beat Reichlin et Urs Vogel

Le nouveau système de l'autorité parentale conjointe exige de la part des autorités et des mandataires une gestion différenciée avec de nouvelles formulations et répartitions des compétences, ainsi que de nouvelles formes d'assistance et d'intervention lors de situations conflictuelles. Au regard des principales modifications, les premières expériences sont échangées favorisant la discussion des interrogations et questions controversées.

8 Comment définir un placement réussi? (allemand)

Direction : Stefan Blülle et Andrea Keller

Pour un enfant, le placement s'apparente à une orientation de vie primordiale. Les spécialistes sont confrontés à bon nombre de responsabilités. De quels éléments faut-il tenir compte dans les processus décisionnels? Comment reconnaître si un placement en foyer ou en famille d'accueil est adapté? Quelles sont les qualités du suivi d'un placement? L'atelier permet d'identifier et de discuter les critères de qualité liés aux placements.

9 Audition de l'enfant : enjeux et modalités (français)

Direction : Noemie Helle

L'audition de l'enfant dans le cadre des procédures le concernant devrait être la règle. Dans nombre de procédures, les autorités s'en dispensent toutefois. Le but de cet atelier est de présenter les enjeux et les modalités de l'audition de l'enfant, et de mettre en perspective les éléments sur lesquels devraient porter l'audition, son déroulement et la manière dont son contenu devrait être transmis et utilisé.

10 L'enfant dans le cadre de la procédure: audition, représentation et médiation (allemand)

Direction : Andrea Staubli et Christophe Herzig

Comment se déroule l'intégration des enfants dans le cadre du nouveau droit de protection de l'enfant? Quelles possibilités s'offrent à l'autorité pour sauvegarder les intérêts de l'enfant de manière optimale? L'atelier – dont l'objectif est de donner la parole à l'enfant - étudie les questions clé sous l'angle « Parler avec et non pas sur les enfants ».



Date/Horaire

Mardi 2 septembre 2014 / 13h30 – 17h15, puis apéritif
Mercredi 3 septembre 2014 / 08h30 – 15h45

Lieu

Palais des congrès Bienne, rue centrale 60, 2501 Bienne (situé à 5-10' à pied de la gare de Bienne; le plan de situation est adressé avec la facture)

Langues

Sept exposés en français et en allemand avec traduction simultanée.
Quatre ateliers en français (4, 9, 6 et 7 en traduction simultanée) et huit ateliers en allemand (1-3, 5-7, 8, 10). Les documents des Journées sont disponibles dans les deux langues.

Public cible

Les Journées s'adressent aux professionnels des domaines suivants: APEA (collège décisionnel, service juridique, service d'enquêtes, organe de révision), offices des curatelles professionnelles/centres de gestion des mandats (curateurs professionnels), autorités de surveillance, instances de recours, services sociaux, services d'enquêtes externes, ainsi que tout autre professionnel intéressé.

Inscription

Jusqu'au 15 août 2014 sur www.copma.ch → Actualités → Journées d'étude 2014.
Le nombre de places est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur réception. Une confirmation d'inscription sera envoyée dès validation de l'inscription.

Réservations d'hôtel

Les participants réservent directement leur hôtel. Les informations et le lien nécessaire à la réservation seront envoyés avec la confirmation de l'inscription.

Renseignements

Secrétariat général de la COPMA :
Administration des Journées: Barbara Käch, tél. 041 367 48 57, info@copma.ch.
Direction des Journées: Prof. Diana Wider, tél. 041 367 48 87, diana.wider@copma.ch.

Coûts

Fr. 460.– (compris la documentation des Journées, les collations durant les pauses, l'apéritif et le déjeuner sur le pouce). Fr. 65.– en sus pour le dîner facultatif à l'hôtel Elite (boissons non comprises dans le prix, inscription séparée requise).

La facture est envoyée dès validation de l'inscription. Le montant facturé est à régler dans un délai de 20 jours à réception de la facture.

En cas d'annulation jusqu'au 15 août 2014, le montant versé est remboursé sous déduction de CHF 50.– d'indemnisation des frais encourus. Si l'annulation survient ultérieurement ou en cas d'absence, les frais de participation restent dus. Il est cependant possible de transférer l'inscription à une autre personne.

Allgäuer Michael Lic. iur., avocat, MPA Unibe, Président de l'APEA de la ville de Zurich

Anderer Karin Dr. iur., Assistante sociale dipl. HES, infirmière dipl. en psychiatrie, spécialiste en assurances sociales, activité indépendante dans le domaine du droit social

Armenti Stefan Master of Arts Travail social, Vice-président de l'APEA de la région de Soleure

Basler Scherer Marianne Assistante sociale dipl. HES, directrice du centre zougais de gestion des mandats, Office de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Zoug

Binzegger Iris M.A. assistante sociale dipl. HES, services d'appui, Office de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Zoug

Blülle Stefan Assistant social dipl. HES, Département de l'éducation du canton de Bâle-Ville, Directeur du Service de la jeunesse

Estermann Astrid Assistante sociale dipl. lic. phil. I et Bachelor en droit, Directrice du secteur protection de l'adulte de la Ville de Lucerne et curatrice professionnelle

Fassbind Patrick Dr. iur., avocat, Executive MPA, Président de l'APEA de Berne, membre de la commission permanente de la COPMA

Geiser Thomas Prof. Dr. iur., avocat et notaire, professeur ordinaire à l'Université de St. Gall, juge suppléant au Tribunal fédéral, Président de la commission permanente de la COPMA

Gysler Julia Juriste, membre de l'APEA, Office de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Zoug

Helle Noémie Lic. iur., avocate, ancienne tutrice générale du canton de Vaud, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, membre de la Commission permanente de la COPMA

Herzig Christophe A. Dr. iur., avocat, enseignant/chef de projet à la Haute Ecole de Lucerne – Travail social

Huonker Thomas Dr. phil. I, historien indépendant, membre de la table ronde pour les victimes de mesures contraignantes à des fins d'assistance avant 1981

Keller Andrea Assistante sociale dipl. HES, association Integras, Directrice adjointe

de Luze Estelle Dr. iur., avocate, maître-assistante à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne

Manser Christina Lic. iur., Présidente de l'APEA de Rheintal

Meier Philippe Prof. Dr. iur., avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, membre de la Commission permanente de la COPMA et Président du Conseil de rédaction de la Revue de la protection des mineurs et des adultes RMA

Pfaffinger Monika Prof. Dr. iur., professeure-assistante en droit privé avec spécialisation CC, Vice-présidente de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Reichlin Beat Lic. iur., avocat, service juridique de l'APEA de la ville de Zurich et enseignant/chef de projet à la Haute Ecole de Lucerne – Travail social

Rosch Daniel Prof. HES, lic. iur., assistant social dipl. HES, MAS en gestion des organisations à but non lucratif, enseignant/chef de projet à la Haute Ecole de Lucerne – Travail social

Staubli Andrea Lic. iur., avocate, médiatrice FSM, Présidente du Tribunal d'arrondissement de Baden, Présidente de la Fédération suisse des associations de médiation SDM-FSM

Vilén Zürcher Louise Dr. phil., psychologue, membre de l'APEA de la région Soleure

Vogel Urs Lic. iur., assistant social dipl. HES, Master en administration publique (MPA idheap), Kulmerau

Vuissoz Frédéric Lic. phil., Chef de l'office des curatelles et tutelles professionnelles à Lausanne et Président de l'Association suisse des curatrices et curateurs professionnels

Wider Diana Prof. HES, lic. iur., assistante sociale dipl. HES, Directrice du centre de compétences de la protection de l'enfant et de l'adulte à la Haute Ecole de Lucerne – Travail social, Secrétaire générale de la COPMA

